

CCAS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PLAN CANICULE ET GRAND FROID

Les personnes âgées isolées, handicapées peuvent se faire connaître auprès de la mairie pour figurer sur le registre « Plan canicule ou Grand froid » afin que des équipes d'aide puissent intervenir en cas de vagues de fortes chaleurs ou de grand froid.

Créé par la [Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 –art.1 JORF 1<sup>er</sup> juillet 2004](#)

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Ces données sont notamment utilisées par ces services pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu est mis en œuvre. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée ou son représentant légal ne s'y soit pas opposé.

Les registres nominatifs créés au titre du recueil d'informations sont tenus dans le respect des dispositions de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi précitée. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L- 116-3. La diffusion de ces données à des personnes non autorisées à y accéder ou leur détournement sont passibles des peines prévues aux [articles 226-16 à 226-24](#) du code pénal.

Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par décret au Conseil d'Etat pris après avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

**Le formulaire papier est disponible à l'accueil de la mairie**

**Le formulaire numérisé est disponible sur le site : [www.mairiesmlv.org](http://www.mairiesmlv.org)**

**Le recueil du formulaire complété se fera soit :**

- à l'accueil de la mairie sous format papier
- sous format PDF au secrétariat du CCAS : [action.sociale@saint-marcel-les-valence.fr](mailto:action.sociale@saint-marcel-les-valence.fr)